



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 8025

Texte de la question

M. Yannick Favenec attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les conséquences pour les habitants du département de la Mayenne des difficultés de mise en place d'une organisation stable et pérenne de la permanence des soins. Les médecins libéraux et l'assurance maladie ne parvenant pas à trouver un accord sur le samedi après-midi, la mission de service public garantissant l'accès aux soins de la population n'est pas garantie. C'est pourquoi il lui demande si une négociation pourrait être organisée afin de trouver un accord qui puisse garantir la permanence des soins dans son département, très touché par la désertification médicale.

Texte de la réponse

Une mission de médiation avait été confiée à M. Jean-Yves Grall dans le but de faciliter la mise en oeuvre de la permanence des soins dans les départements en difficulté. Dans son rapport, remis en septembre 2007 à la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, le conseiller général des établissements de santé dresse un bilan des failles du système de permanence des soins, notamment en milieu rural et formule plusieurs propositions pour le renforcer. La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports a annoncé le 15 septembre 2007 que les conclusions de ce rapport devaient être « étudiées et discutées avec l'ensemble des acteurs du dispositif avant d'être mises en oeuvre progressivement sur la base d'un calendrier réaliste ».

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favenec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8025

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6473

Réponse publiée le : 20 novembre 2007, page 7320